



LABEL

LA MARQUE « AGRICULTURE RÉGÉNÉRATIVE » DÉPOSÉE À L'EUROPE

Fin 2021, l'association de conseil agricole belge "Regenacterre" a obtenu le certificat d'enregistrement délivré par l'Union européenne pour la marque de certification « Agriculture régénérative ». L'objectif de Regenacterre est d'aider les agriculteurs à identifier et ainsi mieux valoriser les produits issus de l'agriculture régénérative (ou de conservation des sols).

■ L'usage de la marque « Agriculture régénérative » vise les agriculteurs mais aussi et surtout les transformateurs pour garantir aux acteurs de la filière en aval que des pratiques agricoles régénératives sont d'application. Il s'agit en effet d'une certification qui se veut B to B¹ (plutôt que B to C¹), garantissant aux transformateurs la production régénérative de leurs approvisionnements. S'adresser directement aux transformateurs plutôt qu'aux consommateurs qui s'y perdent dans la jungle des labels, c'est l'idée originale soutenue par Regenacterre et sa nouvelle marque « Agriculture régénérative ».

Ces actions sont traduites en itinéraires culturaux spécifiques liés à chaque production agricole et détaillés dans un cahier des charges régénératif spécifique à chaque culture. Dans une démarche qui se veut évolutive, la marque de certification est accessible à tous les agriculteurs qui veulent se lancer dans une agriculture à impact positif. « Le cahier des charges inclut également des indicateurs de résultats tels que le niveau de résidus laissés au champ et l'impact carbone des cultures », ajoute Frédéric Muratori, directeur de Regenacterre. « Tous les points des cahiers des charges ne doivent

pas être accomplis dès l'entrée. Il s'agit d'un engagement à évoluer avec des deadlines. Un accompagnement technique est possible de notre part. »

Guillaume Flamand est agriculteur en ABC sur ses terres en propriété, en AC sur ses terres en location. Son avis est mitigé : « A priori je suis contre un nouveau label. Je produis moi-même en agriculture biologique de conservation des sols et je vois bien les défauts du label bio, il s'adresse à des consommateurs au profil « aisé » et quand la crise arrive, ils repassent aux achats conventionnels. Pour moi, c'est tout produit agricole qui devrait répondre à ce genre

de cahier des charges. » À l'idée de s'adresser plutôt aux transformateurs qu'aux consommateurs, G. Flamand modère son propos : « Nous travaillons avec une chaîne de grande distribution pour écouler une partie de nos produits. Elle est intéressée par l'agriculture régénérative. C'est sûr, si le patron s'y intéresse, ça va vite faire changer les choses. »

www.regenacterre.be/marque-de-certification

Frédérique HUPIN

(1) *B to C est un jargon professionnel désignant une relation économique qui unit les entreprises et les consommateurs finaux. Par opposition au B to B qui désigne les relations commerciales entre deux entreprises.

20 ans de savoir faire pour ceux qui entrent en transition vers le semis direct.



Quel système de semis apporte autant de sécurité ?

Pionnier du strip-till en bandes, Claydon offre un système à dents qui combine fissuration et semis, double ou simple distribution, en modèle traîné ou semi-porté, ainsi qu'une gamme de herse à paille, de bêches roulantes et de bineuses longuement testées sur la ferme familiale Claydon.

Consultez-nous pour connaître votre revendeur Claydon !



Victor Havet : tél. 07 70 09 15 50 victor.havet@claydondrill.com



agriculture-de-conservation.com

est heureux de mettre à votre disposition cet article issu de la **revue TCS**.

La vocation du site est d'encourager le partage d'informations dans l'objectif d'assurer la promotion d'une agriculture vertueuse, productive et soucieuse de préserver les sols.

Dans cette optique, vous pouvez faire libre usage du contenu de cet article, le diffuser, l'utiliser à la condition d'indiquer son origine.

Merci de jouer le jeu !

Pour vous abonner à TCS :

[S'abonner en ligne](#)

